

Chauffage Urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Programme des travaux de mise en conformité 2008

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Ville de Besançon a délégué par contrat d'affermage à la Société SEVE la gestion du service public de production, de transport et de distribution de chaleur. Les investissements nécessaires à la réalisation des mises en conformité des installations sont à la charge de la Ville. Deux lignes budgétaires sont prévues dans le budget annexe du chauffage urbain. Elles sont :

- Ligne 23.2315/5057-30900 pour les travaux amortissables sur 30 ans
- Ligne 23.2315/6794-30900 pour les travaux amortissables sur 15 ans.

Le programme des travaux de mise en conformité pour l'année 2008 a été établi sur la base d'une enveloppe financière de :

- 430 476 € pour la ligne 23.2315/5057-30900
- 139 633 € pour la ligne 23.2315/6794-30900.

Ces montants sont répartis de la façon suivante :

Ligne 23.2315/5057-30900	Montant TTC
Première tranche de mise en conformité des échangeurs de moins de 100 litres	132 000 €
Poursuite des travaux de remplacement du générateur G5 (travaux supplémentaires, révisions de prix)	298 476 €
Ligne 23.2315/6794-30900	Montant TTC
Réfection clôture	7 383 €
Traitement des effluents	50 000 €
Installation de détection incendie et de robinet incendie armé dans la chaufferie bois	82 250 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent programme technique de travaux prévisionnels
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après mise en concurrence.

«M. Philippe GONON : Juste une question concernant ces 82 000 € pour un système de détection incendie dans la chaudière à bois de Planoise je suppose, cela correspond à quoi ? C'est un oubli du concepteur ? Un problème de dysfonctionnement des machines ? Qu'est-ce qui s'est passé exactement pour qu'un an à peine après l'inauguration on soit déjà obligé de réinvestir dans un système de sécurité incendie dans une chaudière.

M. Éric ALAUZET : Peut-être n'aviez-vous pas su à l'époque que quelques semaines après la mise en service de cette chaufferie bois il y a eu un incendie dans un conduit et, effectivement, après expertise il est apparu utile d'installer un système de détection afin que ne se reproduise plus un tel événement qu'heureusement on a maîtrisé, cela aurait pu être plus grave...

M. Philippe GONON : C'est donc un oubli du concepteur ?

M. Éric ALAUZET : Ce n'est pas un oubli. Ce que je vous explique, c'est qu'on est sur des technologies évolutives et ils n'avaient pas jugé utile d'installer un tel système. Cet incident n'aurait pas dû se produire, il s'est produit, ça les amène à proposer un système de détection pour se mettre à l'abri d'éventuelles récidives.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais dire deux mots sur ce programme-là parce qu'on n'en reparlera pas durant l'année normalement. Il s'agit de la mise en application du projet municipal «Besançon par passion» qui a plusieurs volets en ce qui concerne l'énergie, des volets concernant le plan bois et le plan solaire. Sur le plan bois je voulais dire quelques mots parce que ça me permet de préciser quelque chose. M. GONON dans son document de campagne avait écrit quelques petites choses qui n'étaient pas tout à fait correctes. Trois chaufferies bois sont installées dans les écoles. La première à Fontaine Ecu a été inaugurée le 29 janvier un peu discrètement, campagne électorale oblige et la question de M. GONON était de dire que ce n'était pas une bonne idée parce que chaque chaufferie bois était doublée d'une chaudière à gaz. Mais ça, c'est une obligation réglementaire, dans les écoles on est obligé de mettre deux chaudières. Le programme va se continuer avec la Butte et Brossolette.

Et puis sur le plan solaire, il y a un élément important, intéressant, c'est le concept de crèche solaire qui est un concept de travail sur non seulement la fourniture d'énergie renouvelable mais aussi la diminution des consommations par une meilleure isolation, c'est une chose, mais également par une diminution des besoins, c'est-à-dire un travail auprès des utilisateurs pour les sensibiliser aux gestes d'économie d'énergie. C'est aussi un travail sur les économies d'eau, donc c'est quelque chose d'assez complet. En gros, un tiers des besoins vont diminuer rien que par la sensibilisation et un tiers de fournitures d'énergie renouvelable. Tout cela est un travail qui a été lancé par Éric ALAUZET et je me permets de lui adresser un clin d'œil.

M. LE MAIRE : On va tous se féliciter. Moi je fais un signe à Robert SCHWINT pour la situation qu'il m'avait laissée en 2001. Vous êtes tous d'accord sur cet excellent programme ? Et on a répondu à la question de Philippe GONON ; on peut quand même penser qu'ils avaient un peu oublié mais on est là dans une période d'expérimentation».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.